

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

T 02 40 83 87 00



044-200083228-20260330-2026DELIB052-DE

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉREON

Place Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-052 Conseil municipal du 30 mars 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent(e)s :

Excusée(s) : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

Pouvoirs : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 24/03/2026

Date de la publication : 31/03/2026

2026-052 AFFAIRES GÉNÉRALES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS POUR ATLANTIC'EAU

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2020, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) est compétente en matière d'eau potable et est donc l'interlocuteur d'Atlantic'eau au sein de ses instances.

La COMPA siège au niveau du comité syndical avec 6 titulaires et 6 suppléants.

Le mode de représentation des communes prévoit que celles-ci siègent au sein des commissions territoriales dont le périmètre est celui des anciens SIAEP de Nort sur Erdre et du Pays d'Ancenis selon la répartition définie par Atlantic'eau.

Celle-ci prévoit que le Conseil communautaire désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune située sur le périmètre de la commission territoriale. Un délégué titulaire supplémentaire doit être désigné par commune dont la population est supérieure à 4 000 habitants.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de proposer à la COMPA deux représentants titulaires et un représentant suppléant de la commune qui seront désignés par elle pour siéger au sein des commissions territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

PROPOSE à la COMPA de désigner pour siéger au sein des commissions territoriales d'Atlantic'Eau :

TITULAIRES	SUPLÉANT
Audrey RICOUL	Francky STADELMANN
Etienne ROYER	Nicolas RAYMOND

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Florent CAILLET



Catherine BILLARD



Publication sur le site internet le : 11/04/26

Transmission au contrôle de légalité le : 11/04/26

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.